

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Langues et cultures étrangères : aire culturelle romane

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres, langues, sciences humaines

Établissement déposant : Aix-Marseille Université (AMU)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention *Langues et cultures étrangères : aire culturelle romane (LCE-ACR)* de master présente un aspect très complet de formation pluridisciplinaire approfondie dans tous les domaines concernés par les langues et cultures romanes. Depuis le rattachement en 2013 de la spécialité *Enseignement et formation* à l'ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation), elle se décline désormais en deux spécialités : *Recherche* et *Tourisme langue patrimoine (TLP)*, chaque spécialité se scindant elle-même en quatre parcours (*Espagnol et latino-américain ; Italien ; Portugais ; Roumain*).

Analyse

Objectifs

Les connaissances spécifiques à chaque spécialité et aux quatre parcours sont clairement définies.

Pour la spécialité *Recherche*, les objectifs sont l'acquisition et le développement des compétences en technique de recherche : méthodologie de la recherche et connaissance approfondie de la langue et de la culture (art, histoire, littérature, etc.) de l'aire romane concernée.

Pour la spécialité *TLP*, il s'agit de connaître l'art, l'histoire, la géographie, les problématiques liées au patrimoine, matériel et immatériel, ainsi qu'au tourisme culturel de l'aire romane concernée.

Les compétences visées sont clairement affichées (pour chaque spécialité, les compétences de chaque parcours sont identiques mais déclinées en fonction de l'aire culturelle à laquelle le parcours se rapporte) :

- compétences linguistiques : traduction littéraire dans la spécialité Recherche ; langue du tourisme et du patrimoine dans la spécialité *TLP* ; compréhension et expression orale et écrite ; réflexion et analyse critique sur la langue ; connaissance d'une seconde langue étrangère (autre que celle du parcours concerné) ;
- analyse textuelle et iconographique ;
- en matière de tourisme culturel et patrimonial : création de parcours et documents professionnels en français et dans la langue de spécialité ; insertion dans les milieux professionnels ;
- apprentissage de l'autonomie de travail ; méthodologie par rapport à des supports différents ; réflexion critique ; définition d'une problématique ; établissement d'une bibliographie ; valorisation des résultats à l'écrit au travers de la rédaction d'un mémoire et à l'oral.

Il est à noter que l'apprentissage d'une seconde langue étrangère dans chaque parcours est obligatoire.

Au cours des deux années de master *LCE-ACR*, les étudiants sont censés acquérir la maîtrise des outils numériques ainsi que des compétences transversales linguistiques et culturelles transférables vers d'autres domaines de formation (littérature comparée, linguistique, histoire, histoire de l'art) et dans les concours de recrutement de l'enseignement.

Les débouchés professionnels sont détaillés avec une liste des types d'emplois accessibles et le renvoi aux fiches ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois) les plus proches avec leurs codes.

Les possibilités de poursuite des études sont énumérées : doctorat, formations liées au tourisme.

Le master permet en outre de se présenter à différents concours (concours de l'enseignement secondaire (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) ; agrégation) ; concours de la fonction publique de catégorie A.

Organisation
<p>La structure, complexe au vu de la double spécialité et des quatre parcours, montre une cohérence générale en accord avec les objectifs pédagogiques annoncés et les compétences visées, permettant une spécialisation progressive des étudiants.</p> <p>Le dossier présente un schéma suffisamment clair et synthétique des unités d'enseignement (UE) avec leurs volumes horaires, les crédits affectés, l'horaire étudiant par semaine ; il indique aussi un parcours-type avec les sigles des enseignements, les options possibles, ainsi que les compétences visées. Il fait ressortir les UE du tronc commun aux deux spécialités <i>TPL</i> et <i>Recherche</i> pour un total de 9 crédits ECTS (european credit transfer system) ainsi que les mutualisations avec d'autres formations.</p> <p>Dans la spécialité <i>TLP</i> sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en première année, un rapport de stage et un mémoire de 30 pages minimum rédigés dans la langue du parcours à la suite d'un projet tutoré ; - en deuxième année, un rapport de stage et un mémoire de 50 pages minimum, rédigé en français. <p>Dans la spécialité <i>Recherche</i> sont attendus en première et deuxième année un mémoire encadré (50 pages minimum dans la langue du parcours en première année de master (M1) ; 70 pages minimum en français en deuxième année de master (M2)). Des modules optionnels permettent en outre aux étudiants d'adapter leur formation à un projet personnel (par exemple, en première et deuxième années de la spécialité <i>Recherche</i>, les étudiants se destinant à l'agrégation peuvent choisir les modules « Préparation aux concours »).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Dans la carte nationale et régionale des formations, la mention <i>LCE-ACR</i> de master répond à une double logique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau national, suivant les rédacteurs du dossier, la spécialité <i>Recherche</i> prend en compte la dimension interculturelle et spécifique de l'aire romane (au contraire des universités de Lyon, Montpellier et Nice, qui proposent des masters par langue). En outre, la formation proposée par AMU est indiquée comme l'une des rares en France à offrir des enseignements concernant le roumain et le portugais. - au niveau régional, le tissu économique régional du Sud-Est de la France, fortement touristique, justifie largement la présence de la spécialité <i>TLP</i> et sa place privilégiée ; les stages que cette spécialité permettent aux étudiants une bonne insertion dans le milieu économique régional grâce à la collaboration avec les entreprises et les organismes liés au tourisme et au secteur de la culture de la région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur).
Equipe pédagogique
<p>Selon l'endroit du dossier, l'équipe pédagogique compte de 60 à 85 membres, tous statuts confondus (membres permanents relevant d'AMU y compris ingénieurs de recherche ; intervenants extérieurs ; chargés de cours autres).</p> <p>Quoi qu'il en soit, il est évident que l'équipe pédagogique est solide, à commencer par le nombre élevé de titulaires d'une HDR (habilitation à diriger les recherches) (17 dans la spécialité <i>Recherche</i>) et par la diversité de spécialisations des enseignants (plusieurs sections CNU (Conseil national des universités) représentées : 8, 11, 14, 15, 22, 23, 32) qui reste équilibrée, même si elle est essentiellement constituée d'enseignants-chercheurs relevant de la 14^{ème} section (hispanistes, italianistes, lusistes et romanistes), titulaires des quatre départements impliqués dans la formation (département d'études hispaniques et latino-américaines, département d'études italiennes, département d'études portugaises et luso-portugaises et département de linguistique romane et roumain).</p> <p>La répartition des responsabilités au sein de l'équipe pédagogique est cohérente et reflète les spécificités du master : un responsable de la mention, un responsable de chaque spécialité, un responsable de chaque parcours et un responsable de stages. La cohérence de la formation est assurée par la représentation au sein de l'équipe de tous les départements et toutes les disciplines concernés.</p> <p>Toute l'équipe se réunit au minimum deux fois par an ; un bureau qui fait office de conseil de perfectionnement est élu ; les représentants des étudiants et du personnel administratif peuvent assister aux réunions de l'équipe pédagogique. S'il y a nécessité, les équipes pédagogiques peuvent être amenées à se réunir par spécialité au cours de l'année ; de même, les responsables de mention, de spécialité et de parcours se rencontrent régulièrement.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>On constate une baisse des effectifs importante de 2012-2013 (131 étudiants au total : 56 en M1 ; 75 en M2) à 2013-2014 (67 étudiants au total : 28 en M1 ; 39 en M2), baisse qui se confirme en 2014-2015 (57 étudiants : 29 en M1 et 28 en M2) et 2015-2016 (50 étudiants : 30 en M1 ; 20 en M2). Les rédacteurs du dossier expliquent cette baisse à la fois par le transfert à l'ESPE en 2013 de la spécialité <i>Enseignement et formation</i>, qui relevait auparavant du master <i>LCE-ACR</i>, et par la diminution des effectifs en licence <i>LLCER (Langues, littératures civilisations étrangères et régionales)</i>. Malgré cette baisse, la formation reste attractive, comme en témoigne l'effectif plus ou moins constant d'inscrits depuis 2013.</p>

On peut regretter l'absence de précisions sur les effectifs de chaque parcours dans les deux spécialités.

La diversité du recrutement est respectée. La plus grande partie des étudiants relèvent de la formation initiale. Le nombre des inscrits en formation continue (uniquement en M1 ces deux dernières années) est minime (1 ou 2 inscrits), celui des étudiants en reprise d'études est un peu plus important (entre 5 et 8 ces trois dernières années).

L'insertion professionnelle des diplômés est bonne si l'on se fonde sur les statistiques fournies par l'OVE (Observatoire national de la vie étudiante) de l'AMU, mais elles sont en léger décalage car elles concernent les années de 2010 à 2013 et ne sont pas actualisées. De plus, elles s'appuient sur un nombre partiel de réponses (par exemple en 2012-2013, 30 répondants sur 47 diplômés, soit 63 %).

Quoi qu'il en soit, au vu des chiffres fournis, environ 70 % des diplômés ont un emploi stable, et la durée moyenne de recherche d'emploi ne dépasse pas les trois mois, ce qui peut être considéré comme un bon résultat (mais on se pose la question de savoir si ces bons résultats concernant des années où le master comprenait la spécialité *Enseignement et de formation* ne coïncident pas, en partie au moins, avec les résultats des concours d'enseignement).

Aucun renseignement, aucune donnée chiffrée ne sont fournis sur la poursuite d'études et les inscriptions en doctorat.

Place de la recherche

La mention est adossée à deux laboratoires dont les axes et les activités de recherche sont en adéquation avec les objectifs et le contenu de la formation avec des interactions pertinentes :

- l'unité mixte de recherche (UMR) 7003 AMU/CNRS (Centre national de la recherche scientifique) TELEMME (Temps, espaces, langues, Europe méridionale et méditerranéenne). Cette UMR, pluridisciplinaire, porte spécifiquement sur l'Europe méditerranéenne en regroupant géographes, spécialistes de l'aménagement, historiens médiévistes, modernistes et contemporanéistes, historiens de l'art, hispanistes et ethnohistoriens.

- l'équipe d'accueil (EA) 854 CAER (Centre aixois d'études romanes). Elle aussi pluridisciplinaire, cette EA a pour domaine de recherche les littératures, les civilisations, la linguistique de l'aire culturelle romane, notamment de l'Italie, de l'Espagne, de l'Amérique Latine, du Portugal et de la Roumanie.

Les douze champs de recherche de l'école doctorale à laquelle la mention de master est liée (ED355 *Espaces, cultures sociétés*) correspondent aux enseignements et spécialisations de la formation.

La quasi-totalité des enseignants qui interviennent dans la spécialité *Recherche* (sauf les ingénieurs d'études et les informaticiens) sont des enseignants-chercheurs.

Plusieurs UE du master sont consacrées à la recherche.

L'assistance aux manifestations scientifiques organisées par les deux laboratoires auxquels le master est adossé est fortement recommandée aux étudiants en M1. Elle est obligatoire en M2 spécialité *Recherche*.

L'étudiant peut effectuer son stage obligatoire de M1 dans un centre de recherche français ou étranger mais, si le dossier fait état du rayonnement international des deux laboratoires, il ne précise pas les partenaires.

Dans la spécialité *TLP*, la recherche est présente sous forme de recherche appliquée dans des séminaires d'archéologie, histoire de l'art, histoire, économie, gestion, marketing, développement durable, géographie du tourisme. Les mémoires de cette spécialité ont une méthodologie de recherche commune aux langues, littératures et sciences humaines, leur finalité étant la valorisation touristique du patrimoine roman.

Le dossier cite les liens avec des institutions de la culture et du tourisme comme le MUCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) de Marseille et le Musée Granet d'Aix.

Place de la professionnalisation

La place de la professionnalisation est importante, surtout pour la spécialité *TLP*, qui vise le développement des compétences telles que : accueil et promotion touristique, conception, commercialisation et vente de produits touristiques, connaissance des institutions du patrimoine et de l'histoire du tourisme, etc., qui sont valorisables dans des offices du tourisme, des centres de loisirs, des institutions patrimoniales, des agences de voyage, des associations culturelles, etc.

Pour ce qui est de la spécialité *Recherche*, le développement des compétences professionnelles telles que la rédaction d'un travail de recherche, de bilans, de synthèses, « apprendre à structurer, argumenter et présenter avec clarté les éléments d'information et les résultats », etc., requises pour travailler dans les secteurs d'activité divers (recherche et enseignement, interprétariat et traduction, journalisme, monde de l'édition, communication, etc.), fait partie des objectifs de la formation.

Les compétences professionnelles à développer chez les étudiants sont en adéquation avec les objectifs de la formation et les éventuels débouchés.

La fiche RNCP (répertoire national de la certification professionnelle) est lisible et de bonne qualité.

Place des projets et des stages
<p>Le master <i>LCE-ACR</i> intègre bien les projets et les stages en tant que modalités pédagogiques structurant la formation. En effet, tout étudiant, quelle que soit la spécialité ou le parcours choisis, doit suivre un stage faisant l'objet d'une convention formalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la spécialité <i>TLP</i> demande un stage d'observation d'un mois en première année et un stage de quatre mois en deuxième année, avec une mission professionnelle. 40 % de stages sont réalisés à l'étranger (Brésil, Italie, Espagne). Pour les lusistes, est possible une mobilité internationale (semestre pair), au Brésil (Université Fédérale de Rio de Janeiro) ou au Portugal (Algarve) dans les universités qui ont un secteur de formation tourisme/patrimoine. <p>Les stages sont validés sur la base d'un rapport lors d'une soutenance devant un jury composé de l'enseignant référent, d'un autre membre de l'équipe pédagogique et, éventuellement, du tuteur dans la structure d'accueil. Trois UE sont dédiées à la création et la conduite de projet tutoré : « Mise en situation et pratique professionnelle 1 : projet collectif de terrain » ; « Conduite de projet et management touristique » ; « Mémoire, soutenance d'un projet culturel achevé ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - La spécialité <i>Recherche</i> demande un stage d'une durée d'un mois minimum en première année, au semestre 2 (aménagé en ce sens) ou en été.
Place de l'international
<p>La formation présente une ouverture internationale importante.</p> <p>Outre le stage obligatoire qui peut être effectué à l'étranger (ce qui est fortement recommandé dans la spécialité <i>Recherche</i>), l'offre de mobilité pour les étudiants sortants est importante : elle concerne sept pays d'accueil en Europe (Italie, Roumanie, Espagne, Portugal) et en Amérique Latine (Brésil, Colombie, Mexique) avec 29 universités partenaires. Les étudiants internationaux entrants représentent 8-10 % des effectifs.</p> <p>Les rédacteurs du dossier indiquent que « l'ouverture à l'international est également assurée par l'accueil d'enseignants chercheurs ou de professionnels, dans le cadre de mobilités enseignantes, d'échanges internationaux ou des liens établis entre formation et recherche, formation et milieu professionnel ».</p> <p>Le dossier n'est pas suffisamment renseigné sur ce point (absence des statistiques sur le nombre d'étudiants sortants et entrants et sur le nombre d'enseignants-chercheurs concernés par la mobilité enseignante).</p> <p>Les UE de « Langue et traduction » sont dispensées à 50 % en langue étrangère et, dans la spécialité <i>Recherche</i>, les UE disciplinaires de parcours sont intégralement assurées en langue étrangère (celle du parcours). Cette spécialité offre aux semestres 1 et 3 une UE d'une langue vivante 2 (anglais ou LV2 de l'aire culturelle romane : espagnol, italien, portugais, roumain ou catalan).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>En ce qui concerne le recrutement, la politique de communication ciblée vers les étudiants de licence est correcte. Le recrutement se fait par le biais des journées portes ouvertes et divers salons régionaux, ainsi que par le biais des réunions de présentation du master à l'intention des étudiants de licence.</p> <p>La procédure de sélection de candidats est appliquée lors du recrutement en M2.</p> <p>En plus de deux modules méthodologiques (AOS55, qui relève du tronc commun de M1 et M2 pour tous les parcours, et AOSQ5 qui relève du tronc commun <i>Recherche</i> et <i>TLP</i>), un seul dispositif d'aide à la réussite est mis en place : les étudiants bénéficient d'un suivi personnalisé par les directeurs de projets tutorés (mémoires et stages) notamment lors de la préparation d'un mémoire pour la spécialisation <i>Recherche</i> et du projet tutoré pour la spécialisation <i>TLP</i>.</p> <p>Des procédures simplifiées de passerelles entre les filières ont été élaborées par la commission pédagogique et confirmées par vote en conseil d'UFR (unité de formation et de recherche) le 18 mai 2015, mais le dossier n'est pas suffisamment renseigné pour les évaluer.</p> <p>Le dossier fait état des mesures destinées à renforcer le dispositif d'aide à la réussite et le recrutement : séminaires de sensibilisation à la recherche et aux métiers du tourisme en troisième année de licence (L3), tutorat, modules de perfectionnement optionnels, etc.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les modalités d'enseignement sont classiques : cours magistraux et travaux dirigés en présentiel et encadrement personnalisé.</p> <p>L'assistance obligatoire aux manifestations scientifiques et culturelles et l'enseignement en langue étrangère à chaque parcours sont des atouts au regard des objectifs recherchés.</p> <p>Dans les pratiques pédagogiques, on note l'utilisation du numérique (plate-forme pédagogique Ametice proposée par AMU), mais les possibilités sont limitées par le manque de salles équipées et l'absence de wifi haut débit.</p> <p>Les étudiants reçoivent une formation (en tronc commun de M1) à l'emploi du numérique : méthodologie et outils de la recherche documentaire, outils informatiques, humanités numériques avec la présentation des outils et services électroniques, etc.</p>

<p>Pour les étudiants en reprise d'études, dont le nombre reste faible, une validation des acquis de l'expérience (VAE) et une validation des acquis professionnels (VAP) ont été mises en place.</p> <p>On relève l'absence de l'enseignement à distance. Toutefois il est marqué que ce projet est à l'étude pour certaines UE ou parcours (ce qui pourrait pallier les effectifs faibles voire très faibles en certains parcours).</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques. La composition des jurys, les périodes des réunions des jurys et les règles d'attribution des crédits sont fixées par l'établissement lors de l'élaboration du calendrier universitaire. Les modalités de contrôle des connaissances votées par les conseils centraux de l'université, sont publiées et mises à disposition des étudiants en version papier réglementairement avant la fin du premier mois des enseignements et rappelées en début de semestre par chaque responsable d'UE.</p> <p>Le dossier fait état d'une part importante des évaluations en langue étrangère, à l'écrit et à l'oral, en M1 et M2 et du poids en crédits ECTS attribués aux stages et aux projets.</p> <p>Le dossier affirme que le master <i>LCE-ACR</i> a également participé à la campagne EFEE (Évaluation des formations et des enseignements par les étudiants), sans toutefois donner de précisions.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le suivi de l'acquisition des connaissances se fait au moyen d'exercices classiques (contrôle continu et contrôle terminal, ainsi que des soutenances des mémoires et des rapports de stages), et grâce au suivi d'une équipe pédagogique structurée avec : un responsable de mention, deux responsables de spécialité (<i>Recherche</i> et <i>TLP</i>), quatre responsables de parcours (italien, espagnol, portugais, roumain) pour chacune des deux spécialités et une équipe d'encadrement pour les stages (avec un coordinateur et un enseignant référent pour chaque parcours).</p> <p>Les compétences des étudiants requises sont bien identifiées et répertoriées de façon détaillée pour les deux spécialités, notamment au travers de la fiche RNCP, les fiches Europass, et les suppléments au diplôme.</p>
Suivi des diplômés
<p>La collecte des informations sur le devenir des étudiants se fait par l'intermédiaire de l'OVE d'AMU dont les enquêtes sont encadrées par une charte nationale.</p> <p>Ces informations sont disponibles sur le site de l'université. Elles présentent les limites rappelées <i>supra</i> à propos des effectifs et de la poursuite des études.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le bureau de l'équipe pédagogique fait office de conseil de perfectionnement. Le dossier n'est pas suffisamment renseigné sur la participation des étudiants dans l'évaluation des enseignements, ni sur les évolutions qui ont pu être tirées des évaluations en cours auxquelles il est fait référence.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Formation pluridisciplinaire avec l'acquisition des compétences transversales.
- Approche comparatiste et interculturelle forte.
- Stages obligatoires dans le monde professionnel.
- Ouverture internationale importante.

Points faibles :

- Mobilité internationale étudiante et enseignante insuffisamment renseignée.
- Manque de procédures d'autoévaluation.
- Absence de conseil de perfectionnement en tant que tel.

Avis global et recommandations :

L'avis global est favorable car, avec ses deux spécialités et ses quatre parcours, la mention *LCE-ACR* de master est une formation qui permet d'acquérir des connaissances et compétences très riches dans le domaine des langues romanes au niveau linguistique, avec une connaissance approfondie et actualisée d'une aire culturelle donnée. Cependant aucune référence n'est faite à la poursuite des études en doctorat, comme si, pour les détenteurs de ce master, dont les résultats affichés sont bons, existaient uniquement les possibilités de s'inscrire à la préparation de l'agrégation, du CAPES ou de se tourner vers divers métiers liés à la connaissance des langues et cultures romanes (métiers de la traduction, de la culture, de l'international, de la communication, etc.). Ceci est compréhensible dans le contexte actuel, mais c'est oublier que la spécialité *Recherche* « a vocation première à former de futurs chercheurs ou enseignants-chercheurs », comme le dossier le déclare.

Parmi les recommandations, il faudrait :

- Développer le réseau de partenaires culturels et socio-économiques, notamment, au niveau international.
- Elargir la place du numérique.
- Si possible, proposer certains parcours en enseignement à distance.

L'institution d'un conseil de perfectionnement renforcerait en outre le fonctionnement de l'équipe pédagogique.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

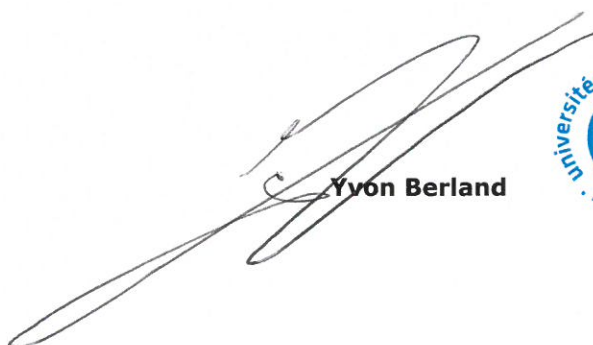
Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Les responsables de la formation ont bien pris connaissance de l'évaluation et n'ont pas d'observation à formuler.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon Berland

